Duc Louis, député			
Inadmissible traque aux sangliers et absence totale d'éthique sur la chasse			
Cosignataires :	--	Direction :	DIAF
Réception au SGC :	24.01.2012	Transmission à la Direction :	*17.02.2012

Dépôt et développement

Par voie de motion, je demande au Conseil d'Etat que des « battues » intensives et sans aucune éthique, telles que celles qui se sont déroulées dans le périmètre d'une partie de la grande Cariçaie en cette mi-janvier 2012, soient définitivement et simplement rayées de la loi sur la chasse.

Je m'explique : notre région, riveraine de ces endroits où une faune diversifiée en a fait une retraite de prédilection, est aussi une région où le sanglier s'y trouve fort bien. Certes, ces ongulés à la recherche d'une nourriture plus variée (maïs, pomme de terre, petits pois) déambulent aux premières heures de la nuit et visitent les campagnes environnantes. Pour l'agriculteur ayant voué tous ses soins à la mise en place de ses cultures, les retrouver au petit matin dans un triste état, c'est plus qu'écœurant, c'est une perte déjà fort sensible pour le résultat à venir.

Avec l'appui de deux collègues députés, MM. Fritz Glauser et Bruno Fasel, nous avons obtenu de la grande majorité du Grand Conseil le soutien incontestable pour la création d'un fonds cantonal venant compenser les dégâts et pertes de récoltes liés à ces déprédations, contre l'avis, je le souligne également, des services intéressés. Le résultat est que, aujourd'hui, une fois les dégâts annoncés, des experts de la *Suisse grêle*, totalement neutres et indépendants du service de la chasse, procèdent aux estimations.

Ce que je me dois de relever, c'est que jamais, absolument jamais, je n'ai exigé personnellement que l'on procède à des battues sans aucune éthique où la bête, traquée par une meute de chiens expressément formés à ces exercices, finit devant les fusils braqués à l'autre bout du territoire, sans aucune chance de s'en sortir. J'ai toujours dit, et je le redis haut et fort, que le sanglier est là, bien là, et que nous devons faire avec ! La motion, acceptée par le Grand Conseil, permet ainsi aux agriculteurs touchés par ces dégâts de se retrouver quelque peu. Un chasseur chevronné me rapportait, alors qu'il n'avait pas participé à ces battues d'une autre époque, avoir rencontré au lendemain du premier carnage, cinq petits marcassins, perdus dans les fourrés, à la recherche de leur mère, qu'ils ne retrouveront certainement jamais ! Un autre chasseur me rapportait également avoir vu de ses propres yeux un petit cochon de moins de 10 kg avec une balle dans le milieu du ventre ! Je ne fais pas de l'émotionnel, je dis tout simplement que ces décisions de traque sont inadmissibles !

Les petits marcassins, abandonnés à leur sort, sans aucun repère, leur mère étant très certainement passée de vie à trépas, dans une région où le prédateur est à la recherche d'une proie facile, ces cochons de quelques kilos n'ont aucune issue, ils seront dévorés dans un bref délai ; une autre conséquence de ces décisions stupides dont on se prive d'analyser les conséquences ! Une autre raison de m'insurger contre cette opération de destruction massive : ces « soi-disant spécialistes de la traque » venus tout spécialement du canton de Berne, accompagnés d'une meute de chiens formés pour ces campagnes d'élimination. Combien tout cela a-t-il coûté au Canton ? Toutes ces raisons me confortent encore dans mon intervention. Ces opérations tiennent de l'absurdité totale !

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Les chasseurs et les agriculteurs n'ont pas à subir les divers griefs qui ont surgi après ces tueries mises en place par des services qui n'ont jamais écouté ceux qui sont confrontés aux dégâts et ceux qui sont normalement en charge de réguler la prolifération de la faune, les chasseurs.
Des décisions de cette nature ne peuvent qu'engendrer le malaise, jeter le discrédit. On pourrait croire qu'en haut lieu, on s'en balance !

Nous avons fait des propositions, notamment celle de redonner aux pratiquants de la chasse le droit de pouvoir s'adonner à une chasse équilibrée, avec leurs propres chiens et non des *braques allemands* formés expressément pour ces « battues intensives » et ne laissant à l'animal aucune chance de s'en sortir !
Pourquoi nos « nemrods » n'auraient-ils pas la possibilité à période bien déterminée et avec leurs propres moyens, de pouvoir pénétrer dans ces contrées où vous brandissez votre veto, et s'adonner à une chasse équilibrée et surtout éthique ?

Madame la Conseillère d'Etat, vous a-t-on vraiment informée de la véritable manière dont allait se dérouler ces massacres ? Je suis persuadé du contraire ! Ce qui s'est passé ne conforte en tous les cas pas l'estime que serait en droit d'attendre un service qui est fait pour réguler et donner aussi sa part de chance à l'animal. Ce qui s'est passé tient d'une époque révolue. Agriculteurs et chasseurs, en tous les cas au nom d'une grande majorité, réfutons cette « sauvagerie » mise en place par le service de la chasse !